



CONSULAT GENERAL DE FRANCE
A WASHINGTON

PROCÈS VERBAL
DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES 2020/2021

La réunion du premier Conseil consulaire des bourses scolaires 2020/2021 s'est tenue jeudi 16 avril 2020 à 9h00 en visio-conférence.

Participants :

Etaient présents :

Membres de droit :

M. PENGUILLY François, Consul général, Président
M. PITON Olivier, Conseiller consulaire, Vice-Président
Mme BOUTIN-KING Annie, Conseillère consulaire
Mme CURIONI Monique, Conseillère consulaire
Mme KAMARUZZAMAN Stéphanie, Conseillère consulaire

Membres participants avec voix délibérative :

M. EL DIN Bruno, Attaché de coopération éducative
M. LEROY-LUSSON Didier, Proviseur du Lycée Rochambeau
Mme KOTCHICK Kathy, Directrice de l'Ecole française internationale de Philadelphie (E.F.I.P)
Mme MENARD Stéphanie, Vice-présidente de l'Association des parents d'élèves du Lycée Rochambeau, en remplacement de sa Présidente, Mme ROTH Françoise, excusée
Mme CICCONE Christiane, Présidente de la section ADFE-Français du Monde Washington
M. CURNOL Alexandre, Président de la section UFE Washington.

Membres invités avec voix consultative :

Mme BANGOURA Aissata, Agent comptable du Lycée Rochambeau
Mme KYLE Donna, Agent comptable de l'E.F.I.P
Mme SEMENOL Annick, Agent comptable de l'E.F.I.P.
Mme KOSMAN Catherine, Ancienne Directrice de l'E.F.I.P

Agents du consulat général :

Mme WALCK Cécile, Consule-adjointe, Cheffe de chancellerie
Mme ARGOUS Amélie, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires, Secrétaire de séance

Excusée :

Mme HARRINGTON Jocelyne, Représentante de l'Association des enseignants du Lycée Rochambeau

Ont été transmis aux membres du Conseil consulaire, en amont de la réunion, les documents de travail suivants:

- Ordre du jour
- Brochure relative aux bourses scolaires
- Note de cadrage démarquée des travaux de la campagne 2020-2021
- Guide du participant
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire

A été projetée durant la réunion la liste anonymisée des demandes de bourses.

1/ Propos introductifs

Le Président ouvre la réunion du premier Conseil consulaire en formation "enseignement français à l'étranger – bourses scolaires" à 9h00, conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France et du décret 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires, à l'Assemblée des Français de l'étranger et à leurs membres.

Il explique que compte tenu à la fois des mesures de précaution prescrites par les autorités françaises et des consignes des autorités locales, il a été décidé de tenir cette réunion en visioconférence.

Il ajoute qu'il a été jugé important de maintenir la date de la réunion afin de ne pas pénaliser les familles et de leur permettre d'envisager dans les meilleures conditions la rentrée prochaine.

Après avoir salué les membres présents, il constate que le quorum est atteint.

Il précise qu'afin de respecter l'impératif de confidentialité des travaux, l'ensemble des dossiers familles seront examinés sous forme de liste anonyme, par numéro de référence. La présentation des dossiers individuels sera faite oralement par l'agent en charge des bourses scolaires.

Il rappelle que l'ensemble des membres du conseil consulaire s'engagent formellement, quel que soit leur degré d'affinité avec les familles concernées, à :

- ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés.
- ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées ;
- ne pas divulguer aux familles les quotités de bourses proposées à l'issue de nos travaux, l'information des familles relevant de la seule compétence du consulat général.

Il ajoute que les travaux donneront lieu à un procès-verbal, qui sera établi par la secrétaire de séance, Mme Amélie ARGOUS, et qui sera adressé pour accord aux membres participants avec voix délibérative et communiqué ensuite à l'ensemble des membres.

Il informe les membres du conseil que l'ensemble des propositions exprimées par la deuxième réunion du conseil consulaire des bourses scolaires 2019/2020, qui s'est tenue le 1er novembre 2019, ont été validées par la Commission nationale des bourses scolaires, qui s'est réunie à Paris les 11 et 12 décembre 2019, soit 8 demandes tardives et 5 demandes de révision, sur la base desquelles le CCB2 avait proposé 7 propositions d'attribution et 6 propositions de rejet.

Il porte à la connaissance des membres le nombre de dossiers à examiner, soit un total de 83 dossiers enfants (représentant 48 familles) se composant de 73 renouvellements et 10 nouvelles demandes; ainsi que le cadre budgétaire de l'exercice : le budget total est de 800 629 euros (834 000 euros en CCB1 2019/20) soit 893 559 dollars, suite au dialogue de gestion une enveloppe limitative de 830 000 euros, soit 926 339 dollars a été accordée, soit un reliquat de 29 371 euros soit 32 780 dollars.

Faisant référence au contexte de la crise liée au Covid-19, il souligne qu'il est probable que des demandes de révision interviennent d'ici le CCB2 compte tenu de l'impact économique et social de la crise sur certaines familles. Il rappelle à ce propos que lorsqu'un changement de situation financière récent (moins de 6 mois) est avéré, la quotité théorique est maintenue avec possibilité de réexaminer le dossier en CCB2, en précisant dans le

procès-verbal du CCB2 tous les éléments justificatifs de cette proposition (changement de situation professionnelle ou dégradation brutale de situation avérée, par exemple).

Le président souhaite saisir l'occasion de la présence des conseillers consulaires et des membres présents, avant de leur passer la parole et de débiter les travaux, pour évoquer la situation du lycée Rochambeau, à la suite de la décision du Conseil d'administration de l'établissement le 6 avril de mettre fin aux discussions avec l'AEFE sur la poursuite du conventionnement, de recruter directement un nouveau Proviseur à compter de la rentrée prochaine et d'engager des discussions avec la Mission laïque française. Il indique que l'Ambassade a été prise par surprise par cette décision unilatérale, alors qu'elle s'était fortement impliquée pour convaincre l'AEFE, dans le contexte de la crise du Covid-19, de proposer une candidature pour la rentrée prochaine en laissant un délai supplémentaire aux discussions sur la clarification souhaitée de la gouvernance de l'établissement. Il précise que des discussions vont à présent s'engager entre l'AEFE et le Conseil d'administration sur les conditions de mise en œuvre du dé-conventionnement et que l'Ambassade reste mobilisée de son côté pour qu'une solution soit trouvée qui convienne à tous et qui permette de sortir par le haut de cette crise, dans l'intérêt des élèves. Dans cette attente, chacun était invité à faire preuve de responsabilité et de mesure.¹

M. Olivier PITON souhaite appeler l'attention des membres du conseil sur le contexte exceptionnel lié au COVID-19 et sur le fait que de nombreuses familles se trouvent de ce fait dans des situations financières très difficiles, qui ont pu fortement évoluer depuis le dépôt des dossiers. Il formule à cet égard les propositions suivantes :

- réouverture de la campagne 2020/2021 afin de permettre aux familles n'ayant pas déposé de dossier d'en déposer un
- organisation d'un CCB1 "bis" avant même le CCB2 pour examiner les nouveaux dossiers et les demandes de révision de la part des familles faisant face à une baisse importante de revenus
- réévaluation des critères d'attribution, en particulier en matière de plafonds de patrimoine mobilier et immobilier, afin de laisser une marge d'appréciation au conseil
- abondement de l'enveloppe des bourses en conséquence.

Il regrette par ailleurs le non renouvellement du conventionnement de Rochambeau dans cette période de crise.

Mme Monique CURIONI regrette la décision prise par le lycée et s'inquiète des conséquences du déconventionnement sur la situation des familles.

Mme Stéphanie MENARD précise que l'association des parents d'élèves a également souligné de son côté les risques liés au déconventionnement mais que sa voix n'a pas été entendue.

Le Président partage les inquiétudes de M. Olivier PITON sur les difficultés rencontrées par les familles en raison de la crise et indique que les propositions formulées seront consignées au procès-verbal de la réunion et communiquées à l'administration centrale, mais qu'elles nécessitent des aménagements qui devront faire l'objet d'une instruction spécifique.

Mme Cécile WALCK ajoute que les conditions de dépôt en CCB2 pourront être assouplies, sous réserve d'instructions allant dans ce sens.

M. Didier LEROY-LUSSON approuve l'idée d'un CCB1 "bis", signalant que le CCB2 se tient trop tardivement à l'automne pour pouvoir prendre en compte les situations des familles avant la rentrée scolaire.

M. Bruno ELDIN ajoute que cette réunion devrait se tenir avant la fin de la période de confirmation des inscriptions car il est attendu une baisse de 10 à 20% des inscriptions en maternelle sur l'ensemble des

¹ Ces éléments d'information figurent au procès-verbal de la réunion à la suite d'une demande formulée en réunion par un conseiller consulaire. Lors de la validation du procès-verbal, Mme Stéphanie KAMARUZZAMAN a souhaité que soit mentionné son désaccord à voir les échanges concernant les négociations entre Rochambeau et l'AEFE portés sur le procès-verbal.

établissements du réseau des Etats-Unis, ce qui pourrait de ce fait avoir une répercussion importante sur le nombre d'élèves à moyen terme dans l'ensemble des niveaux.

Le Président invite ensuite les chefs d'établissements à prendre la parole.

Mme Kathy KOTCHICK signale que plusieurs familles sont en situation financière très difficile et annonce que concernant l'EFIP, les cours ne reprendront pas avant la rentrée de septembre conformément aux instructions du gouverneur de Pennsylvannie.

M. Didier LEROY-LUSSON indique que le lycée Rochambeau est fermé depuis le 16 mars, et ce jusqu'au 24 avril à ce stade, mais qu'une prolongation est cependant envisagée. Il précise que le travail se fait en e-learning depuis début mars. Concernant la situation des familles, il indique que la quasi-totalité d'entre elles est restée aux Etats-Unis, que très peu de demandes de remboursement anticipé ont été soumises pour le troisième trimestre de l'année en cours et que celles-ci concernent surtout l'école maternelle.

Mme Aissata BANGOURA présente les frais de scolarité de l'année prochaine, en augmentation de 4% par rapport à l'année en cours, et confirme que le lycée remboursera les frais de services engagés par les familles pour l'année en cours.

2/ Examen des dossiers individuels

Mme Amélie ARGOUS rappelle les modalités de dépôt et de collecte des demandes, le calendrier de la campagne modifié par l'AEFE dans le contexte de la crise du Covid-19, ainsi que les barèmes et seuils d'exclusion en vigueur :

Exclusion patrimoine immobilier : 200 000 euros soit 223 214 dollars

Exclusion patrimoine mobilier : 100 000 euros soit 111 607 dollars

Taux de chancellerie appliqué du 16 septembre 2019 : 0,896

Quotient maximum : 23 000 euros soit 25 669 dollars

Quotient minimum : 3 000 euros soit 3 348 dollars

Elle présente les 83 dossiers enfants reçus (soit 48 familles), constitués de 73 renouvellements et 10 premières demandes.

Après instruction, ont été formulées :

- 27 propositions de rejet représentant 18 familles (22 renouvellements et 5 premières demandes) ;
- 56 propositions de recevabilité représentant 30 familles : (51 renouvellements et 5 premières demandes).

Ces propositions respectent le cadre budgétaire fixé par l'AEFE après le dialogue de gestion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats à 11h.

NB : à la suite de la réunion, de nouvelles instructions ayant été reçues par les postes ouvrant la possibilité, à titre exceptionnel et compte tenu des circonstances liées à la crise du Covid-19, de relever le seuil d'exclusion au titre du patrimoine mobilier et immobilier, dans la limite de 100 000 et 250 000 € respectivement, il a été décidé, après consultation de l'ensemble des membres de droit et des membres participants avec voix délibérative, et compte tenu des discussions intervenues à ce sujet en début de séance, de modifier la décision prise pour un dossier initialement proposé au rejet à raison du patrimoine immobilier, en le considérant comme recevable avec une quotité calculée sur la base des revenus 2019, portant ainsi les résultats à :

- 26 propositions de rejet représentant 17 familles (21 renouvellements et 5 nouvelles demandes)
- 57 propositions de recevabilité représentant 31 familles (52 renouvellements et 5 nouvelles demandes)